

3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

3.2 - Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau

EJ 3.2.2 - METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS DE LA JEUNESSE AFIN DE FACILITER LEURS PRATIQUES PROFESSIONNELLES

DIAGNOSTIC

Développer une politique enfance-jeunesse est une tâche complexe pour les acteurs, qu'ils soient politiques, institutionnels, gestionnaires ou opérationnels. Le sport, la culture, les vacances et les loisirs de proximité forment, encore trop souvent, des mondes sans lien entre eux. Au sein des loisirs de proximité, le périscolaire dans les écoles et l'extrascolaire peuvent se développer selon des logiques qui leur sont propres. L'extrascolaire est pris en charge par de multiples opérateurs qui peuvent ou non couvrir l'ensemble du territoire et l'ensemble des temps et qui peuvent, ou non, être concurrentiels ou complémentaires. Face à cette réalité, un nombre croissant de communes s'engagent dans un Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour mettre en cohérence leur offre, au moins pour le public du primaire.

Concernant les adolescents et les jeunes, les diagnostics et les évaluations soulignent le caractère éclaté du secteur socio-éducatif, le turn-over des encadrants, l'adaptation insuffisante des compétences de ces personnels aux difficultés du public accueilli et par conséquent les freins que cela représente pour toute ambition éducative.

Concernant les jeunes, les offres d'accompagnement et d'activité proposées doivent favoriser l'engagement citoyen et leur implication. Elles doivent sortir d'une simple logique de « consommation de loisirs » et permettre aux jeunes - plus particulièrement au sortir de l'école primaire, soit ceux âgés entre 12 ans à 17 ans dont une partie se désintéresse des structures de loisirs « classiques »-, de s'investir dans des projets « à haute valeur éducative ». Une politique adaptée à ce public doit viser à soutenir de nouveaux projets et à faire évoluer l'offre existante.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'offre enfance-jeunesse est financée par plusieurs institutions et mise à disposition du public sur les territoires par une multitude de gestionnaires. Le manque de coordination entre acteurs induit des fonctionnements en silos qui se traduisent par des phénomènes de non-recours aux dispositifs ou de prise en charge partielle des enfants et des jeunes. Il y a donc un fort enjeu de mise en cohérence des services et d'accompagnement des professionnels. Ce Schéma des Services aux Familles doit permettre de présenter une politique enfance-jeunesse ambitieuse portée par l'ensemble des signataires et déclinée localement en fonction des moyens mobilisables.

La Commission Enfance-Jeunesse du Comité des services aux familles (CDSF) proposera dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ce schéma des modalités de gouvernance, de coordination et de mise en réseau permettant de :

- Structurer une gouvernance jeunesse au niveau départemental, métropolitain et local mobilisant l'ensemble des acteurs ;
- Soutenir les acteurs de terrain intervenant directement auprès des enfants, des jeunes et de leur famille par une mise en réseau adaptée à leurs différents champs d'intervention.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Uniquement les territoires prioritaires sur l'axe Enfance-Jeunesse

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et ses représentants

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Animateurs et gestionnaires de PS Jeunes
- ➔ Acteurs et gestionnaires œuvrant dans les champs de l'animation de proximité et de l'accompagnement de Projet Jeunes sur les territoires prioritaires

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Rechercher des financements mobilisables par l'ensemble des signataires du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Mobiliser des experts en fonction des travaux

ACTION 1

- ➔ Mettre en réseau les animateurs identifiés en Prestation de Service (PS) Jeunes et leurs gestionnaires en 2021.

ACTION 2

- ➔ Envisager, à compter de 2022, d'élargir le réseau des professionnels et des gestionnaires œuvrant dans les champs de l'animation de proximité et de l'accompagnement de Projets Jeunes.

ÉCHÉANCES

- ➔ **Action 1** : 2021 Fréquence des travaux : Au minimum tous les 6 mois
- ➔ **Action 2** : À partir de 2022, sur la durée du Schéma des Services aux Familles

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombres et type de rencontres réseaux organisées.
- Taux de participation des animateurs PS Jeunes.
- Nombre et type de formations-actions réalisées.
- Taux de participation des animateurs PSJ.